



Commission VIE DE LA COMMUNE CR de la réunion du jeudi 8 décembre 2022

Présents : Edith SYLVESTRE, Stéphane GALDEMAS, Olivier MOREL, Yvette BERARD, Etienne TRIBU, Katia, Gérard SYLVESTRE ;

Absente : Hélène BE ;

Absents excusés : Myriam GRUBER et Laurent SYLVESTRE.

1 : Associations rochebaudinoises : impact des conséquences de l'étude patrimoine

Dans le cadre de l'étude patrimoine, il a été décidé d'engager des négociations avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour étudier les modalités techniques et financières de transformation de l'église en bâtiment public (mairie, salles de réunions ou culturelles) et la mairie en logements . DAH est l'organisme HLM du Département, il est dirigé par des Conseillers départementaux, ses décisions sont publiques, il est sans but lucratif . Traiter avec DAH nous permet donc de faire prévaloir nos avis, c'est aussi assez logique puisque le Département est notre principal subventionneur .

Pour la transformation de la mairie en logement, DAH va devoir utiliser les prêts existants pour financer le logement social . Ces prêts sont consentis pour des durées de 50 ans, le contrat que nous proposera DAH sera donc aligné sur cette durée . La commune pourra bénéficier d'un loyer annuel (mise à disposition du bâtiment pour DAH) dont le montant sera établi en fonction du volume de travaux à réaliser et du montant encadré des loyers . DAH a missionné un architecte, Stéphane Négro, pour étudier ces travaux et estimer leur montant .

Pour la transformation de l'église, nous avons transmis à DAH nos besoins (qui sont calqués sur l'utilisation actuelle de la mairie et de la salle de réunion). Avec les coûts pratiqués en matière de restructuration de bâtiments existants, on devrait arriver à un coût d'opération d'environ 300.000 € hors taxes . On peut espérer 80 % de subventions et il resterait 60.000 € à la charge de la commune, ce qui semble raisonnable vu nos réserves financières .

DAH a chargé le même architecte que pour les logements de faire une estimation des travaux et de leur coût. Cet architecte nous dit que mettre la mairie dans l'église sera très compliqué en raison principalement des questions de sécurité incendie et qu'en conséquence il serait moins coûteux de l'installer dans un bâtiment neuf . L'église serait alors utilisée comme salle communale .

Elle serait conservée dans son volume intégral et seulement dotée de systèmes d'isolations déplaçables permettant d'en isoler une partie de taille variable pour la chauffer l'hiver . Dans l'actuelle mairie, il n'y aurait pas 2 nouveaux logements mais 3, en récupérant les actuels WC extérieurs, les locaux techniques et les locaux du comité des fêtes. DAH nous demande s'il est raisonnable d'étudier cette solution .

Les points suivants ont été transmis à DAH :

- il faut justifier que cette proposition coûte moins cher que mettre la mairie dans l'église ;

- il faut que le nouveau bâtiment intègre un local pour le comité des fêtes et des WC publics simples (rustiques) et faciles d'entretien, les archives peuvent trouver leur place dans l'actuelle sacristie ;

- le nouveau bâtiment sera de formes simples et pourrait prendre place dans l'espace situé entre l'actuelle mairie et le muret, espace qui n'est pas très utile actuellement . Mais cela implique la démolition de l'actuel lavoir et donc l'obligation d'en créer un autre, au moins de la taille du petit lavoir actuel sur lequel coule la fontaine, mais qui ne nécessite pas d'être couvert .

Ces nouveaux aménagements ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement des associations, notamment du Comité des fêtes .

Un débat s'engage d'où il ressort un avis favorable, ces nouveaux aménagements pouvant même être l'occasion d'innover et de trouver de nouveaux modes d'animation .

2 : Formation aux gestes qui sauvent :

Dernièrement, a eu lieu la formation « gestes qui sauvent » faite par un sapeur pompier professionnel et bénévole de l'association DEFI DU COEUR ; 7 rochebaudinois ont pu y participer sur les 12 inscrits ; les échos sont bons.

3 : Subvention du comité des fêtes 2022 : la subvention du CDF sera débattue demain en conseil municipal ;

En septembre, la commission a décidé d'attribuer au comité 500 € auxquels se rajoutent 700 € pour la licence ; partant du fait qu'à deux reprises, les WC n'avaient pas été nettoyés, les membres sont favorables à la déduction de 50 € puisque Edith a dû les nettoyer elle-même ; entre temps, l'association a emprunté la salle pour le repas des bénévoles et a oublié de nettoyer les toilettes (tout le reste, c'était parfait il faut le préciser) ; du coup, Edith a encore effectué cette corvée et demande une déduction supplémentaire de 25 € sur la subvention de l'asso.

A l'unanimité la Commission approuve cette déduction finale de 75€ .

Toujours à propos des associations, elles seront réunies en début d'année pour mettre en place le tableau des manifestations.

4 : PCS Plan Communal de Sauvegarde :

Ce point est retiré de l'ordre du jour suite à de nouvelles directives préfectorales.

Diverses infos :

* Hier soir, la Commission culture solidarité de la Communauté de communes organisait une rencontre à Poët Laval . Edith, ainsi que Etienne et Katia pour Troubles Champêtres y ont participé . A cette réunion succédera une autre destinée à préparer le CTEAC (convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture sur 2023/2025) .

* Parmi les participants, il y avait une danseuse de Pont de Barret qui est venue dans la Rimandoule pour danser avec un groupe et qui souhaite rencontrer les élus de Rochebaudin.

* La charte de solidarité avec les aînés portée par la MSA s'est achevée fin novembre avec un bilan présenté à Comps et un film projeté : « vieillir, tout un art... » , film réalisé avec les habitants du territoire qui ont témoigné sur leur vie passée et actuelle. Une convention devra être signée entre la CCDB et les autres financeurs et le film sera mis à disposition des communes. Edith a demandé qu'il soit prêté à la commune et ça ferait l'occasion d'organiser un petit évènement pour les rochebaudinois. Accord des membres présents d'autant qu'entre temps, Olivier ZIMMERMANN, le funambule venu en novembre avec une équipe de tournage allemande, a envoyé un film et des photos qui pourraient être montrés à cette occasion en sa présence.

Si la charte est terminée, il n'en reste pas moins que des activités ou des thèmes travaillés en groupe vont se poursuivre : par exemple, en janvier, on aura l'atelier CAP BIEN ETRE et dans la foulée, Le lien 26 viendra animer une formation informatique .